

Incitation au travail : perceptions et réalités

Rapport de projet CIRANO 2025RP-11

Sommaire français

Nicholas-James Clavet, Xavier Dufour-
Simard, Pierre-Carl Michaud

Les opinions et analyses contenues dans les publications de la Chaire ne peuvent en aucun cas être attribuées aux partenaires ni à la Chaire elle-même et elles n'engagent que leurs auteurs.

Les partenaires de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques

Banque CIBC

Banque Nationale

Beneva

BMO Groupe financier

Caisse de dépôt et placement du Québec

CGI

Cogeco

Desjardins

Énergir

Fonds de solidarité FTQ

Groupe Banque TD

Héroux-Devtek

Ministère des Finances du Québec

Québecor

RBC Fondation

© 2025 Nicholas-James Clavet, Xavier Dufour-Simard, Pierre-Carl Michaud. Tous droits réservés. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.

Motivation

Les gouvernements mettent en place de nombreux incitatifs fiscaux visant à influencer les décisions de participation au marché du travail. En plus du barème d'imposition, les multiples crédits, prestations et mesures de soutien récupérables peuvent créer des taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) et des taux effectifs à la participation (TEPI) élevés, réduisant les gains nets liés au travail. Cette étude vise surtout à évaluer, au Québec, à la fois l'évolution de ces (dés)incitatifs de 2017 à 2023 et la compréhension que les contribuables québécois en ont. Une incitation mal comprise est peu susceptible de générer une réponse comportementale.

Analyse

Deux sources et méthodes sont utilisées pour cette étude. D'abord, une analyse des données fiscales individuelles issues de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada permet de mesurer l'évolution réelle des TEMI et des TEPI au Québec entre 2017 et 2023 selon les caractéristiques des ménages. Ces mesures sont calculées à l'aide du Simulateur de revenu disponible (SRD), qui tient compte des principales mesures fiscales québécoises et canadiennes.

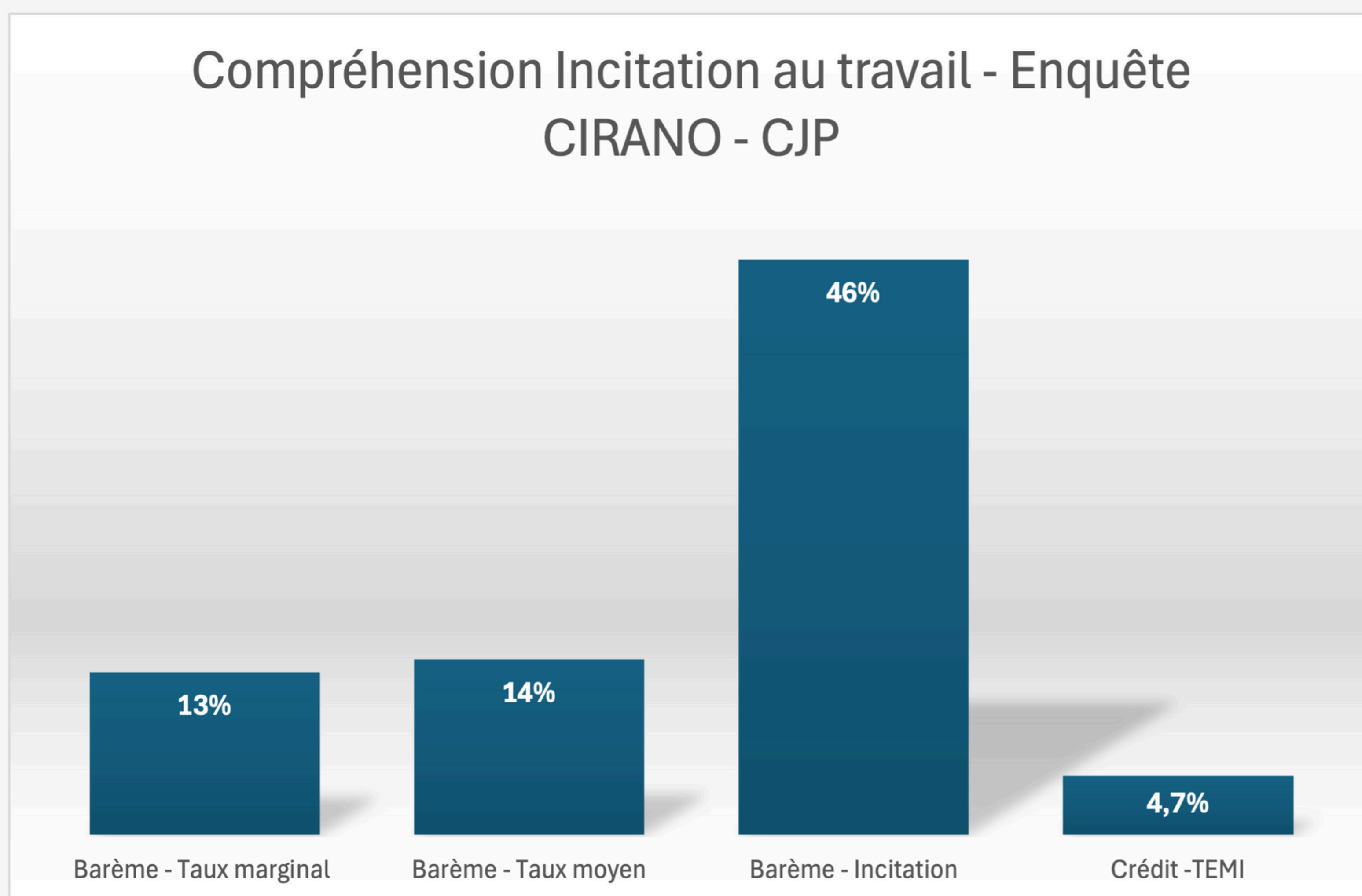
Ensuite, une enquête originale a été menée auprès de 2 510 personnes âgées de 18 à 69 ans au Québec, en novembre 2024. Cette enquête évalue la compréhension des notions fiscales de base (taux marginal, taux moyen), la connaissance des principales mesures fiscales de soutien, et la prise en compte de ces éléments dans les décisions liées à l'offre de travail.

Résultats

- **Évolution observée des désincitatifs** : Les désincitatifs fiscaux à la participation ont globalement peu changé de 2017 à 2023. Ils ont diminué pour les revenus faibles, mais se sont accrus pour les revenus modérés. Le TEPI moyen a légèrement reculé dans l'ensemble de la population (-0,7 point de pourcentage), tandis que le TEMI moyen est demeuré stable. On observe néanmoins une forte hétérogénéité selon le type de ménage. Par exemple, les familles biparentales ont vu leur TEMI moyen baisser de 1,6 pp, alors que les couples sans enfant ont connu une hausse de 2 pp. La stabilité des moyennes masque des changements marqués pour certains individus, en raison notamment de changements dans leur revenu, dans leur situation familiale et dans les paramètres fiscaux.
- **Littératie fiscale** : Les notions de crédit d'impôt et de déduction sont très mal comprises. En moyenne, les répondants obtiennent 1,1 bonne réponse sur 3 questions. La majorité ne comprend pas les différences entre les types de mesures fiscales.
- **Connaissance des mesures** : Moins de 5 % des répondants identifient correctement le nom d'au moins une mesure fiscale de soutien. Les plus reconnues sont celles associées aux frais de garde, mais elles restent assez peu connues même parmi les parents avec de jeunes enfants.
- **Considération dans les décisions** : Seulement 28 % des répondants disent prendre en compte des mesures fiscales dans leurs décisions liées au travail. Cette proportion diminue avec l'âge, passant de 35,4 % chez les 18-34 ans à 19,5 % chez les 60-69 ans. Plus de 54 % ne considèrent pas la fiscalité.
- **Taux d'imposition (voir figure colonnes 1 et 2)** : Les répondants ont une compréhension limitée du fonctionnement des barèmes d'imposition. Environ 55 % ne réussissent aucune des deux questions évaluant leur compréhension du taux marginal, et une proportion similaire pour le taux moyen. Pour chaque concept, seule une minorité de 13 % à 14 % répondent correctement aux deux questions.

Résultats (suite)

- **Incitation au travail (voir figure colonnes 3 et 4) :** Près de la moitié (46 %) des répondants réussissent les deux questions mesurant leur compréhension de l'effet des taux marginaux sur l'incitation à travailler davantage. Cela suggère une meilleure compréhension relative des incitatifs que des mécanismes fiscaux sous-jacents. En effet, lorsqu'il s'agit de prendre en compte l'effet désincitatif de la récupération d'un crédit d'impôt, seuls 4,7 % des répondants arrivent à répondre correctement à deux mises en situation – cela même si la moitié de l'échantillon s'est retrouvée dans une 2^e situation où la compréhension des taux marginaux effectifs (TEMI) *n'était pas nécessaire*.
- **Sensibilité aux incitations financières :** Bien que la plupart des individus présentent une offre de travail peu sensible (« inélastique »), certaines catégories de répondants se disent sensibles à un changement *perçu* du gain financier net. Par exemple, les non travailleurs qui ne sont pas retraités ont une certaine sensibilité; dans le cas des étudiants, la sensibilité est plus importante pour du travail à temps partiel (20h/semaine). Les travailleurs sont assez peu disposés à hausser leurs heures travaillées : les résultats de l'enquête suggèrent qu'une hausse de salaire (net) de 10 % ne ferait augmenter leur temps de travail que de 1,25 %.



Source : Enquête réalisée en novembre 2024 auprès de 2 510 personnes âgées de 18 à 69 ans résidant au Québec.

Conclusion

Les résultats révèlent une incompréhension généralisée du régime fiscal et de son impact sur l'incitation au travail. Même si une partie importante de la population manifeste une certaine sensibilité aux incitatifs financiers dans son offre de travail, la méconnaissance importante des mécanismes fiscaux et des mesures limite leur effet potentiel. Le faible niveau de littératie fiscale, notamment sur les taux marginaux et les mesures incitatives, complique la prise de décision optimale en matière d'offre de travail.

L'efficacité des mesures fiscales incitatives repose non seulement sur leur conception, mais aussi sur leur compréhension par le public. Une stratégie de simplification ou de meilleure communication pourrait contribuer à renforcer leur effet. Sans cette compréhension, les incitatifs au travail inclus dans le régime fiscal risquent d'avoir un effet bien moins marqué sur les comportements qu'il n'est souhaité. Il est également crucial de pouvoir bien cibler les individus qui sont réellement susceptibles de répondre à des mesures incitatives, au risque d'avoir des mesures très coûteuses.